

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2780

7 octobre 2014

SOMMAIRE

ACRON Lux Management S.à r.l.	133399	GEO27 S.à r.l.	133395
Adelphi Topco S.à r.l.	133398	GEO27 S.à r.l.	133396
Advent Mondo (Luxembourg) S.à r.l. ...	133398	Hegeling Holding S.A.	133402
Agar Soparfi S.A.	133398	Hobvest S.A.	133402
AI Global Investments GP S.à r.l.	133412	INEOS Group Holdings S.A.	133407
Aircotech Luxembourg S.A.	133398	JP Commercial V S.à r.l.	133394
Akuo Energy Solutions	133408	JP Commercial XIII S.à r.l.	133440
Amplifon Luxembourg Sàrl	133397	JP Commercial XII S.à r.l.	133429
An-Ca.Lux S.A,	133398	JP Commercial XI S.à r.l.	133403
Anele Investment S.A.	133429	Kalux S.A.	133410
Arietis Consulting S.A.	133397	Karoo Investment Fund II S.C.A. SICAV-SIF	133406
Arrow Midco S.à r.l.	133399	Koufra S.A.	133396
BCG Holding Group S.C.S.	133396	Kryssada S.à.r.l.	133405
BCP Cayman Family OSUM S.à r.l.	133400	Kuma One S.A.	133394
Binah S.A.	133397	La Croccante S.à r.l.	133403
Booyoo S.à.r.l.	133424	Lambda Assets S.A.	133394
Boston Luxembourg I S.à.r.l.	133397	La Petite Maison S.à.r.l.	133404
BR Asia III TMK 2 Holdings S.à r.l.	133399	LC Art Fashion, S.à r.l.	133404
BR Asia III TMK 3 Holdings S.à r.l.	133400	Leya S.A.	133423
ColLux CA S.à r.l.	133440	Linelux S.A.	133399
Euro-Link S.A.	133394	Lock House S.A.	133405
Evarella	133400	Longchamp s.à r.l.	133401
Feil Investments S.A.	133401	Lumension Security S.A.	133403
Finance Solutions S.à r.l.	133401	Majicaule International s.à r.l.	133404
FinForce	133402	Marine International Operations S.A. ...	133407
FLC Invest	133395	Matheson Tri-Gas Luxembourg	133405
Flentge Holding B.V.	133401	Murex Interco S.A.	133404
Frate S.A., SPF	133395	Veref I Watchmen Sub-Holding 3 S.à r.l.	133416
FSH	133405		
Gea S.A.	133402		
Gefinor S.A.	133396		

Kuma One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 149.634.

Par la présente, je vous informe avoir remis ma démission en tant qu'Administrateur de KUMA ONE S.A. avec effet au 23 novembre 2011.

Ariane VIGNERON.

Référence de publication: 2014121583/10.

(140138738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Lambda Assets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 85.474.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER notaire de résidence à Junglinster en date du 4 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 645 du 25 février 2002 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Jean SECKLER en date du 12 novembre 2008, publié au Mémorial C numéro 2995 du 19 décembre 2008

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014121609/13.

(140138817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

JP Commercial V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 129.113.

Auszug aus dem Protokoll des alleinigen Gesellschafters der Gesellschaft vom 20. Juni 2014

Der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hat mit Wirkung zum 01. Juli 2014 die Rücktrittserklärungen von Daniel Graf von der Schulenburg als Geschäftsführer der Gesellschaft akzeptiert.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 29. Juli 2014.

JP Commercial V S.à r.l.
Diane Wolf

Référence de publication: 2014121539/15.

(140139710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Euro-Link S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2322 Luxembourg, 6, rue Henri Pensis.
R.C.S. Luxembourg B 28.123.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil D'administration de la société qui s'est tenue en date du 20 Mai 2014 à Luxembourg.

A l'unanimité, le conseil d'administration a entériné la démission au poste d'administrateur de Madame Cécile Diverchy, demeurant au 12, Rue du Luxembourg L-7330 Heisdorf et Monsieur Alain Roger Onana demeurant au 12, Rue du Luxembourg L-7330 Heisdorf et confirme la nomination au poste d'administrateur de Madame Anna Francisco demeurant au 6, rue Henri Pensis L-2322 Luxembourg et de Monsieur Eric Neveux demeurant 7, rue Saint Hubert F-51300 Marolles.

Pour Extrait Conforme
Bernard SCHUTZ
L'Administrateur Délégué

Référence de publication: 2014122712/16.

(140141161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

FLC Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue de Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 173.233.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014122743/10.

(140141314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

GEO27 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 163.769.

Extrait des résolutions du conseil de gérance

En date du 5 juin 2014 le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 13-15, Avenue de la liberté, L-1931 Luxembourg au 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014124279/15.

(140137842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.**Frate S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 21.708.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 1^{er} août 2014 a procédé aux nominations suivantes:

Conseil d'administration:

- Monsieur François Bourg, demeurant professionnellement au 11, boulevard du Prince-Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur

- Monsieur Mark T. Biver, demeurant professionnellement au 11, boulevard du Prince-Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur

- Monsieur Claude Hof, demeurant professionnellement au 11, boulevard du Prince-Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur

Est nommé administrateur-délégué: l'administrateur Monsieur François Bourg, demeurant professionnellement au 11, boulevard du Prince-Henri, L-1724 Luxembourg

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de deux administrateurs.

Commissaire aux comptes:

- Monsieur Guillaume Gérald, comptable, demeurant professionnellement au 11, boulevard du Prince-Henri, L-1724 Luxembourg.

Les mandats de l'administrateur-délégué, des administrateurs et du commissaire aux comptes expirent le 31 juillet 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2014.

Signature

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2014122744/29.

(140141062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Koufra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 163.367.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014121581/9.

(140139533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

BCG Holding Group S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 720.081.514,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 97.034.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2014.

Référence de publication: 2014122181/11.

(140141102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

GEO27 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 163.769.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014124280/13.

(140137854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Gefinor S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 8.282.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 26 juin 2014, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Yves Prussen, avec adresse professionnelle au 2, place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg

- Sulaiman Abdul Kader Al Muhaidib, administrateur, avec adresse à rue Saoud, Immeuble Al-Ikaria, 31411 Dammam, Arabie Saoudite

- Damien Wigny, administrateur, avec adresse au 22, rue de Mellemont, 1360 Perwez, Belgique

- Mohamed Ousseimi, administrateur et président, avec adresse au 30, Quai Gustave Ador, 1211 Genève, Suisse pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

2. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de Deloitte Audit, avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Référence de publication: 2014124276/21.

(140138668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Amplifon Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 76, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 86.894.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 05/08/2014.

Référence de publication: 2014122133/10.

(140141390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Arietis Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 278, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 146.781.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2014.

Peter Geylen

Administrateur

Référence de publication: 2014122148/13.

(140140728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Boston Luxembourg I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.661.230,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 169.975.

Le siège social de l'actionnaire Boston Holding Guernsey Limited de la Société a été transféré du National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey, GY1 3RA au Level 4 North, St Julian's Court, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WA avec effet au 27 mai 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014122173/15.

(140140919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Binah S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 162.598.

Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 30 janvier 2014

Troisième résolution:

Le Conseil d'Administration a décidé, à compter de ce jour, de nommer Monsieur Pierre LENTZ, expert-comptable, né à Luxembourg le 22/04/1959, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, en qualité de Président du Conseil d'Administration. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statutaire annuelle qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BINAH SA

Société Anonyme

Référence de publication: 2014122167/16.

(140140491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Adelphi Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 172.137.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014122083/9.

(140140703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Advent Mondo (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 161.720.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 Août 2014.

Référence de publication: 2014122086/10.

(140141152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Agar Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 103.136.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014122088/10.

(140140425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Aircotech Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 289B, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 86.938.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 05/08/2014.

Référence de publication: 2014122092/10.

(140141388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

An-Ca.Lux S,A,, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-9976 Sassel, Maison 8.
R.C.S. Luxembourg B 83.360.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1^{er} juillet 2014

1^{ère} Résolution

Les actionnaires acceptent unanimement la démission du commissaire aux comptes TOPADMIN S.A.

2^e Résolution

Les actionnaires décident de manière unanime de nommer en tant que commissaire aux comptes la société FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A. ayant son siège social à L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves. Le mandat du commissaire aux comptes expirera lors de l'assemblée générale ordinaire qui de tiendra en l'année 2019.

Le Président de l'assemblée générale extraordinaire

Référence de publication: 2014122134/15.

(140141305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Arrow Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 170.787.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014122104/9.

(140140704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

ACRON Lux Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 170.549.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2014122115/10.

(140140639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Linelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 110.510.

Les comptes annuels au 31 JANVIER 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2014121617/10.

(140138815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

BR Asia III TMK 2 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 168.055.

1. Il est à noter qu'en date du 28 novembre 2013 la dénomination sociale de l'associé de la Société, MGP Asia (Lux) III S.à r.l., a été changée à BR Asia (Lux) III S.à r.l.

2. Il est à noter que Monsieur Gregory John Lapham, gérant de la Société, a changé d'adresse professionnelle de Suite 1608, Three Pacific Place, No. 1 Queen's Road East, Hong Kong à 16/F Cheung Kong Center, 2 Queen's Road Central, Hong Kong, China avec effet au 4 avril 2014.

3. *Extrait des résolutions des associés du 30 juin 2014:*

Il résulte des dites résolutions que:

L'assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative dont le siège social est situé 400 route d'Esch, L - 1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Pour BR Asia III TMK 2 Holdings S.à r.l.

Bernardine Vos
Gérante

Référence de publication: 2014122208/23.

(140140621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

BCP Cayman Family OSUM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 141.209.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 21 juillet 2014 que Monsieur Christopher PLACCA, né à New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, le 10 septembre 1974, résidant professionnellement au 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique a été nommé gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 août 2014.

Référence de publication: 2014122184/15.

(140141223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Evarella, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 176.735.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 11 juillet 2014 les décisions suivantes:

- Modification de classe de gérance de la société TITAN de gérant en gérant de classe A
- Nomination de Francisco Felix Rodriguez, né le 11 Octobre 1973 à Madrid en Espagne, avec adresse professionnelle au 75, parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché du Luxembourg, au poste de gérant B de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Capellen, le 4 août 2014.

Référence de publication: 2014122718/16.

(140140533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

BR Asia III TMK 3 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 178.457.

1. Il est à noter qu'en date du 28 novembre 2013 la dénomination sociale de l'associé de la Société, MGP Asia (Lux) III S.à r.l., a été changée à BR Asia (Lux) III S.à r.l.

2. Il est à noter que Monsieur Gregory John Lapham, gérant de la Société, a changé d'adresse professionnelle de Suite 1608, Three Pacific Place, No. 1 Queen's Road East, Hong Kong à 16/F Cheung Kong Center, 2 Queen's Road Central, Hong Kong, China avec effet au 4 avril 2014.

3. *Extrait des résolutions des associés du 30 juin 2014:*

Il résulte des dites résolutions que:

L'assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative dont le siège social est situé 400 route d'Esch, L - 1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 1^{er} août 2014.*Pour BR Asia III TMK 3 Holdings S.à r.l.*

Bernardine Vos

Gérante

Référence de publication: 2014122209/23.

(140140620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Longchamp s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 46.725.

Les documents de clôture de l'année 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Mersch, le 30 juillet 2014.

Référence de publication: 2014121621/10.

(140139122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Flentge Holding B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.855,00.

Siège de direction effectif: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 90.215.

Le bilan de la société au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014122731/12.

(140140747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Finance Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 101.199.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014122726/12.

(140140921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Feil Investments S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 109.276.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'actionnaire unique de la Société en date du 1^{er} août 2014 que:

- La démission de Monsieur Philip Godley de ses fonctions d'administrateur de la Société a été acceptée avec effet au 1^{er} août 2014.

- Monsieur Rolf Caspers, né le 12 mars 1968 à Trier, Allemagne, avec adresse professionnelle au 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommé administrateur de la Société avec effet au 1^{er} août 2014, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2014.

Pour extrait sincère et conforme

SANNE GROUP (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014122737/19.

(140140190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

FinForce, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 80.919.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2014122730/11.

(140141151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Gea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 94.062.

Les statuts coordonnés au 23/07/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 05/08/2014.

Me Cosita Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2014122755/12.

(140141096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Hobvest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 15.574.

Par décision du Conseil d'Administration du 31 juillet 2014, Monsieur Stanislas BUNETEL, 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été coopté au Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Guy BAUMANN, démissionnaire.
Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Pour: HOBEVEST S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme

Référence de publication: 2014122807/15.

(140140433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Hegeling Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 87.115.

EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'administration qui s'est tenu le 4 août 2014 à 11:30 au siège social de la société que:

- la démission avant terme de Madame Beatriz Garcia de son mandat d'administrateur de la société a été acceptée;
- Monsieur Isaac Hop, demeurant au CLL Paseo de Las Palmas 239 6, 11000 Mexico D.F., Mexico, est nommé administrateur par cooptation, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, jusqu'à sa ratification par l'assemblée générale des actionnaires lors de la prochaine réunion, avec expiration du mandat en 2016.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014122802/16.

(140141228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

La Croccante S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8225 Mamer, 2, rue de Dippach.
R.C.S. Luxembourg B 141.883.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014121586/10.

(140139216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

JP Commercial XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 161.882.

Auszug aus dem Protokoll des alleinigen Gesellschafters der Gesellschaft vom 20. Juni 2014

Der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hat mit Wirkung zum 01. Juli 2014 die Rücktrittserklärungen von Daniel Schulenburg als Geschäftsführer der Gesellschaft akzeptiert.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 01. August 2014.

JP Commercial XI S.à r.l.

Diane Wolf

Référence de publication: 2014121542/15.

(140139706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Lumension Security S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain, Z.A. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 57.428.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 18 juillet 2014

En date du 18 juillet 2014, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'approuver les démissions de Monsieur Pat CLAWSON et Madame Colleen SHANNON de leurs mandats d'administrateurs de la Société avec effet immédiat;
- de renouveler le mandat de Monsieur Gérard LOPEZ, en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2014;
- de nommer Monsieur James RYDER, né le 11 février 1970 à Waverly, New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 730 N. 34th Street, Suite 250, Seattle, Washington, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2014;
- de nommer Monsieur Cary BAKER, né le 4 août 1975 à San Diego, Californie, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 730 N. 34th Street, Suite 250, Seattle, Washington, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Gérard LOPEZ
- Monsieur James RYDER
- Monsieur Cary BAKER

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Lumension Security S.A.

Signature

Référence de publication: 2014121598/29.

(140139573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Majicaule International s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 129.262.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
Majicaule International S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2014121648/12.

(140140002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

LC Art Fashion, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 187.014.

Extrait de la résolution adoptée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société en date du 27 juin 2014

L'assemblée décide à l'unanimité:

L'associé unique de la société LC Art Fashion S.à r.l. préqualifiée accepte de transférer avec effet immédiat le siège social et administratif de la société LC Art Fashion S.à r.l. de L-8399 Windhof, 2, Route d'Arlon vers L-8399 Windhof, 6, Route d'Arlon.

Référence de publication: 2014121611/13.

(140139681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Murex Interco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 75.158.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 30 juin 2014

L'assemblée générale accepte la démission de Maître Albert WILDGEN comme liquidateur avec effet au 1^{er} juillet 2014.

L'assemblée générale décide de nommer en son remplacement Maître François BROUXEL, né le 16 septembre 1966 à Metz, France, demeurant professionnellement à 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014121686/14.

(140139453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

La Petite Maison S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 129.527.

Il résulte des décisions des associés de La Société en date du 29 juillet 2014:

1. Acceptation de la démission de monsieur Philip Gittins en tant que gérant classe B avec effet au 07 juillet 2014.
2. Nomination de monsieur Amine Zouari, né le 18 mars 1979 à Tunis, Tunisie, ayant son adresse privée au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en tant que gérant classe B avec effet au 07 juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Pour La société

Référence de publication: 2014121588/15.

(140139222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Matheson Tri-Gas Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 19.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 119.577.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014121656/9.

(140138769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Lock House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 184.154.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014121620/14.

(140140016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Kryssada S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue JF Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.672.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'actionnaire unique de la Société en date du 18 juillet 2014 que le siège social de la société a été transféré au 44 avenue JF Kennedy L-1855 Luxembourg avec effet au 28 juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Pour Kryssada Sarl

Signature

Référence de publication: 2014121563/15.

(140139730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

FSH, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Rioperrt.

R.C.S. Luxembourg B 131.516.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 6 juin 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que le siège social de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., commissaire, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour FSH

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014124241/16.

(140137658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Karoo Investment Fund II S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 158.341.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of July,
before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Karoo Investment, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 20, Boulevard E. Servais, L-2535 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 145.730, (the Sole Shareholder),

duly represented by Mrs. Sophie Henryon, private employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- the Sole Shareholder holds all the shares in KAROO INVESTMENT FUND II S.C.A. SICAV-SIF, a specialized investment fund (fonds d'investissement spécialisé - FIS) organized as an investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable - SICAV) in the form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions - SCA) having its registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158.341, incorporated pursuant to a notarial deed dated 14 January 2011, published in the official gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 190 of 31 January 2011 (the Company);

- the Sole Shareholder hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company;

- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;

- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;

- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Sole Shareholder grants full discharge to the directors and the statutory auditor of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Whereof the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf juillet,

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Karoo Investment, une société à responsabilité limitée constitué sous le droit de Luxembourg, ayant le siège social au 20, Boulevard E. Servais, L- 2535 Luxembourg et immatriculé sous le numéro B 145.730 au Registre de Commerce et des Société de Luxembourg, (l'Associé Unique),

ici dûment représentée par Mme. Sophie Henryon, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- l'Associé Unique détient toutes les parts sociales de KAROO INVESTMENT FUND II S.C.A. SICAV-SIF, un fonds d'investissement spécialisé, organisée comme une société d'investissement à capital variable sous la forme d'une société en commandite par actions, ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 158.341, constituée suivant acte notarié du 14 janvier 2011, publié au Recueil des Sociétés et Associations, numéro 190 du 31 janvier 2011 (la Société);
- par la présente l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société;
- l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;
- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;
- l'Associé Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;
- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- l'Associé Unique a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;
- la comparante donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaires de la Société pour leur mandat à compter de la date de leur nomination respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et
- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 juillet 2014. Relation: EAC/2014/10611. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014121561/90.

(140139633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Marine International Operations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 76.762.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014121653/10.

(140139906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

INEOS Group Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 157.810.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014124373/12.

(140138178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Akuo Energy Solutions, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 169.240.

In the year two thousand fourteen, on the second day of the month of July;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The private limited liability company “Akuo Energy International”, established and having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, registered with the Trade and Companies’ Registry of Luxembourg, section B, under the number 176505,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (the “Proxy-holder”), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed “ne varietur” by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company “Akuo Energy Solutions”, established and having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 169240, (the “Company”), has been originally incorporated under the name of “Tavion Holding S.à r.l.”, pursuant to a deed of Me Anja HOLTZ, notary then residing in Wiltz (Grand Duchy of Luxembourg), on May 11, 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1689 of July 5, 2012,

and that the articles of association (the “Articles”) have been amended pursuant to a deed of the Me Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on April 9, 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1459 of June 16, 2013, containing notably adoption by the Company of its current denomination as well as a complete restate of the Articles;

- That the appearing party is the sole actual shareholder (the “Sole Shareholder”) of the Company and that it has taken, through its Proxy-holder, the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to appoint, for an undetermined duration, the public limited company “Nanzenji”, established and having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 164862, as new manager of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder decides:

- to modify the binding signatories’ power of the Company; and
- to amend consequently article 10 of the Articles in order to give it henceforth the following wording:

“ Art. 10. Representation.

10.1. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of its sole manager and, in the case of a plurality of managers, by the individual signature of any manager.

10.2. The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 9.2 and 9.3 of these Articles.”

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

suit la version en langue française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le deuxième jour du mois de juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "Akuo Energy International", établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 176505,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "Akuo Energy Solutions", établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 169240, (la "Société"), a été constituée originellement constituée sous la dénomination sociale de "Tavion Holding S.à r.l.", suivant acte reçu par Maître Anja HOLTZ, notaire alors de résidence à Wiltz (Grand-Duché de Luxembourg), le 11 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1689 du 5 juillet 2012,

et que les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 9 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1459 du 16 juin 2013, contenant notamment l'adoption par la Société de sa dénomination actuelle ainsi qu'une refonte complète des Statuts;

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle ("Associé Unique") de la Société et qu'elle a pris, par son Mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de nommer, pour une durée indéterminée, la société anonyme "Nanzenji", établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 164862, comme nouvelle gérante de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide:

- de modifier les règles d'engagement de la Société; et
- de modifier conséquemment l'article 10 des Statuts afin de lui donner dorénavant la teneur suivante:

" Art. 10. Représentation.

10.1. La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un gérant.

10.2. La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 9.2 et 9.3 des Statuts."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 juillet 2014. LAC/2014/31731. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Référence de publication: 2014123874/105.

(140138781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Kalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 4, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 189.097.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le trente juin.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Monsieur Nabil KADRI, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 4, avenue Victor Hugo.

Lequel comparant a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "KALUX S.A."

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition de propriétés immobilières, leur gestion et leur mise en valeur et la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou qui sont de nature à en favoriser l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,-€), représenté par cent (100) actions de trois cent dix euros (310.- €) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Elle peut être administrée par un administrateur unique dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier pour finir le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de juin à 15 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription - Libération

Le capital social a été intégralement souscrit par l'actionnaire unique, Monsieur Nabil KADRI, susdit.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que le capital social au montant de trente et un mille euros (31.000,- €) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ neuf cent vingt euros (920.-€).

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2016.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

Est nommé aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Nabil KADRI, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 4, avenue Victor Hugo.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

- La société FINANCIAL GROUP CONSULTING SA, en abrégé FGC SA, établie et ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 4-6, avenue Victor Hugo, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B152.500.

Troisième résolution

Le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1750 Luxembourg, 4-6, avenue Victor Hugo.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: KADRI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 juillet 2014. Relation: LAC / 2014 / 31167. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Référence de publication: 2014121566/113.

(140139361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

AI Global Investments GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 186.176.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth of July.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

is held

an extraordinary general meeting of shareholders of "AI Global Investments GP S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 186.176, incorporated pursuant to a notarial deed dated 28 March 2014, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 20 June 2014 (number 1598, page 76669).

The meeting is presided by Mrs. Linda HARROCH, lawyer, residing in Howald, Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary by Mrs. Caroline SCULTEUR, maître en droit, residing in Howald, Luxembourg,

who is also elected as scrutineer by the general meeting.

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To create a new class of shares referred to as the GP tracking shares 9 (the "GP Tracking Shares 9").

2. To increase the Company's share capital by an amount of twelve Euro (EUR 12.00), so as to raise it from its present amount of thirty-nine thousand eight hundred and fifteen Euro (EUR 39,815.00) up to thirty-nine thousand eight hundred and twenty-seven Euro (EUR 39,827.00) by the issue of one thousand and two hundred (1,200) GP Tracking Shares 9, having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each (referred as the "New GP Tracking Shares 9") and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation. The total Contribution for the New GP Tracking Shares 9 will be allocated to (i) the share capital of the Company and (ii) the Company's share premium account.

3. To amend article 5.1 of the Company's articles of incorporation, as a result of the above capital increase.

4. Miscellaneous.

II.- That the shareholders represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the entire share capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The shareholders' meeting decides to create a new class of shares referred to as the GP tracking shares 9 (the "GP Tracking Shares 9").

Second resolution

The shareholders' meeting decides to increase the Company's share capital by an amount of twelve Euro (EUR 12.00), so as to raise it from its present amount of thirty-nine thousand eight hundred and fifteen Euro (EUR 39,815.00) up to thirty-nine thousand eight hundred and twenty-seven Euro (EUR 39,827.00) by the issue of one thousand and two hundred (1,200) GP Tracking Shares 9, having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each (referred as the "New GP Tracking Shares 9") and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation.

The New GP Tracking Shares 9 are subscribed in cash by "AI RGL (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, here represented by Mrs. Caroline SCULTEUR, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 23 July 2014, hereto annexed.

The total contribution for New GP Tracking Shares 9 of twelve Euro and fifty-nine cents (EUR 12.59) is allocated (i) to the Company's share capital for an amount of twelve Euro (EUR 12.00) and (ii) to the Company's share premium account for an amount of fifty-nine cents (EUR 0.59). The amount of the contribution is the equivalent amount of CAD 18.20 using the exchange rate 1 CAD/ 0.69197 EUR as at the 23 of July 2014.

The other shareholders waive their preferential subscription rights.

The proof of the existence of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

The shareholders' meeting decides to amend article 5.1 of the Company's articles of incorporation, as a result of the above capital decrease, which shall now be read as follows:

5.1. The Company's share capital is set at thirty-nine thousand eight hundred and twenty-seven Euro (EUR 39,827.00) divided into three million nine hundred and eighty-two thousand seven hundred (3,982,700) GP tracking shares (the "GP Tracking Shares"), each having a par value of one cent (EUR 0.01) and subdivided into:

1. one hundred and twenty-five thousand (125,000) GP tracking shares A (the "GP Tracking Shares A"),
2. one hundred and twenty-five thousand (125,000) GP tracking shares B (the "GP Tracking Shares B"),
3. one hundred and twenty-five thousand (125,000) GP tracking shares C (the "GP Tracking Shares C"),
4. one hundred and twenty thousand (120,000) GP tracking shares D (the "GP Tracking Shares D"),
5. one hundred and twenty thousand (120,000) GP tracking shares E (the "GP Tracking Shares E"),
6. one hundred and twenty thousand (120,000) GP tracking shares F (the "GP Tracking Shares F"),
7. one hundred and twenty-five thousand (125,000) GP tracking shares G (the "GP Tracking Shares G"),
8. one hundred and twenty thousand (120,000) GP tracking shares H (the "GP Tracking Shares H"),
9. one thousand five hundred (1,500) GP tracking shares I (the "GP Tracking Shares I"),
10. one hundred and twenty thousand (120,000) GP tracking shares J (the "GP Tracking Shares J"),
11. one hundred and twenty thousand (120,000) GP tracking shares K (the "GP Tracking Shares K"),
12. one hundred and twenty thousand (120,000) GP tracking shares L (the "GP Tracking Shares L"),
13. one hundred and twenty thousand (120,000) GP tracking shares M (the "GP Tracking Shares M"),
14. one hundred and twenty thousand (120,000) GP tracking shares N (the "GP Tracking Shares N"),
15. one hundred and twenty thousand (120,000) GP tracking shares P (the "GP Tracking Shares P"),
16. one hundred and twenty thousand (120,000) GP tracking shares Q (the "GP Tracking Shares Q"),
17. one hundred and twenty thousand (120,000) GP tracking shares R (the "GP Tracking Shares R"),
18. one hundred and twenty thousand (120,000) GP tracking shares S (the "GP Tracking Shares S"),
19. one hundred and twenty thousand (120,000) GP tracking shares T (the "GP Tracking Shares T"),
20. one hundred and twenty thousand (120,000) GP tracking shares U (the "GP Tracking Shares U"),
21. one hundred and twenty thousand (120,000) GP tracking shares V (the "GP Tracking Shares V"),
22. one hundred and twenty thousand (120,000) GP tracking shares W (the "GP Tracking Shares W"),
23. one hundred and twenty thousand (120,000) GP tracking shares X (the "GP Tracking Shares X"),
24. one hundred and twenty thousand (120,000) GP tracking shares Y (the "GP Tracking Shares Y"),
25. one hundred and twenty thousand (120,000) GP tracking shares 1 (the "GP Tracking Shares 1")
26. one hundred and twenty thousand (120,000) GP tracking shares 2 (the "GP Tracking Shares 2"),
27. one hundred and twenty thousand (120,000) GP tracking shares 3 (the "GP Tracking Shares 3")
28. two hundred and forty thousand (240,000) GP tracking shares 4 subdivided into (i) one hundred and twenty thousand (120,000) GP tracking shares 4A shares and (ii) one hundred and twenty thousand (120,000) GP tracking 4A shares (together the "GP Tracking Shares 4"),
29. one hundred and twenty thousand (120,000) GP tracking shares 5 (the "GP Tracking Shares 5");

30. two hundred and forty thousand (240,000) GP tracking shares 6 subdivided into (i) one hundred and twenty thousand (120,000) GP tracking shares 6A and (ii) one hundred and twenty thousand (120,000) GP tracking shares 6B (together the “GP Tracking Shares 6”);

31. one hundred and twenty thousand (120,000) GP tracking shares 7 (the “GP Tracking Shares 7”);

32. one hundred and twenty thousand (120,000) GP tracking shares 8 (the “GP Tracking Shares 8”); and

33. one thousand and two hundred (1,200) GP tracking shares 9 (the “GP Tracking Shares 9”).

Costs and Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the presently deed are estimated at approximately one thousand and five hundred Euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq juillet.

Par-devant nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de «AI Global Investments GP S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.176, constituée suivant acte notarié en date du 28 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 20 juin 2014, numéro 1598, page 76669.

L'assemblée est sous la présidence de Madame Linda HARROCH, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Caroline SCULTEUR, maître en droit, demeurant à Howald, Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Créer une nouvelle classe de parts sociales référencées comme étant les GP tracking parts sociales 9 (les «GP Tracking Parts Sociales 9»).

2. Augmenter le capital social de la Société à concurrence de douze euros (EUR 12,00), afin de le porter de son montant actuel de trente-neuf mille huit cent quinze euros (EUR 39.815,00) jusqu'à trente-neuf mille huit cent vingt-sept euros (EUR 39.827,00) par l'émission de mille deux cent (1.200) nouvelles GP Tracking Parts Sociales 9, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune (désignées comme les «Nouvelles GP Tracking Parts Sociales 9») et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société. L'apport total sera alloué (i) au capital social de la Société et (ii) au compte de prime d'émission.

3. Modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus.

4. Divers.

II. - Que les associés représentés, la mandataire des associés représentés, ainsi que le nombre des parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par la mandataire des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée et tous les associés représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, aucune notice de convocation n'a été nécessaire.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des associés, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des associés décide de créer une nouvelle classe de parts sociales référencées comme étant les GP tracking parts sociales 9 (les «GP Tracking Parts Sociales 9»).

Deuxième résolution

L'assemblée des associés décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de douze euros (EUR 12,00), afin de le porter de son montant actuel de trente-neuf mille huit cent quinze euros (EUR 39.815,00) jusqu'à trente-neuf mille huit cent vingt-sept euros (EUR 39.827,00) par l'émission de mille deux cent (1.200) nouvelles GP Tracking Parts Sociales 9, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune (désignées comme les «Nouvelles GP Tracking Parts Sociales 9») et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société.

Les Nouvelles GP Tracking Parts Sociales 9 sont souscrites par «AI RGL (Luxembourg) Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, représentée par Madame Caroline SCULTEUR, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 23 juillet 2014, ci-annexée.

L'apport total des Nouvelles GP Tracking Parts Sociales 9 de douze euros et cinquante-neuf centimes (EUR 12,59) est alloué (i) au capital social de la Société pour un montant de douze euros (EUR 12,00) et (ii) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant de cinquante-neuf centimes (EUR 0,59). Le montant de l'apport est équivalent à CAD 18,20, selon le taux de change d'1 CAD/ 0,69197 EUR en date du 23 juillet 2014.

Les autres associés renoncent à leur droit de souscription préférentiel.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'assemblée des associés décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société suite à l'augmentation de capital, qui sera désormais rédigé comme suit:

5.1. Le capital social de la Société est fixé à la somme de trente-neuf mille huit cent vingt-sept euros (EUR 39.827,00) représenté par trois millions neuf cent quatre-vingt-deux mille sept cent (3,982,700) GP tracking parts sociales (les «GP Tracking Parts Sociales») d'une valeur d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, subdivisées en:

1. cent vingt-cinq mille (125.000) GP tracking parts sociales A (les «GP Tracking Parts Sociales A»),
2. cent vingt-cinq mille (125.000) GP tracking parts sociales B (les «GP Tracking Parts Sociales B»),
3. cent vingt-cinq mille (125.000) GP tracking parts sociales C (les «GP Tracking Parts Sociales C»),
4. cent vingt mille (120.000) GP tracking parts sociales D (les «GP Tracking Parts Sociales D»),
5. cent vingt mille (120.000) GP tracking parts sociales E (les «GP Tracking Parts Sociales E»),
6. cent vingt mille (120.000) GP tracking parts sociales F (les «GP Tracking Parts Sociales F»),
7. cent vingt-cinq mille (125.000) GP tracking parts sociales G (les «GP Tracking Parts Sociales G»),
8. cent vingt mille (120.000) GP tracking parts sociales H (les «GP Tracking Parts Sociales H»),
9. mille cinq-cent (1.500) GP tracking parts sociales I (les «GP Tracking Parts Sociales I»),
10. cent vingt mille (120.000) GP tracking parts sociales J (les «GP Tracking Parts Sociales J»),
11. cent vingt mille (120.000) GP tracking parts sociales K (les «GP Tracking Parts Sociales K»),
12. cent vingt mille (120.000) GP tracking parts sociales L (les «GP Tracking Parts Sociales L»),
13. cent vingt mille (120.000) GP tracking parts sociales M (les «GP Tracking Parts Sociales M»),
14. cent vingt mille (120.000) GP tracking parts sociales N (les «GP Tracking Parts Sociales N»),
15. cent vingt mille (120.000) GP tracking parts sociales P (les «GP Tracking Parts Sociales P»),
16. cent vingt mille (120.000) GP tracking parts sociales Q (les «GP Tracking Parts Sociales Q»),
17. cent vingt mille (120.000) GP tracking parts sociales R (les «GP Tracking Parts Sociales R»),
18. cent vingt mille (120.000) GP tracking parts sociales S (les «GP Tracking Parts Sociales S»),
19. cent vingt mille (120.000) GP tracking parts sociales T (les «GP Tracking Parts Sociales T»),
20. cent vingt mille (120.000) GP tracking parts sociales U (les «GP Tracking Parts Sociales U»),
21. cent vingt mille (120.000) GP tracking parts sociales V (les «GP Tracking Parts Sociales V»),
22. cent vingt mille (120.000) GP tracking parts sociales W (les «GP Tracking Parts Sociales W»),
23. cent vingt mille (120.000) GP tracking parts sociales X (les «GP Tracking Parts Sociales X»),
24. cent vingt mille (120.000) GP tracking parts sociales Y (les «GP Tracking Parts Sociales Y»),
25. cent vingt mille (120.000) GP tracking parts sociales 1 (les «GP Tracking Parts Sociales 1»),
26. cent vingt mille (120.000) GP tracking parts sociales 2 (les «GP Tracking Parts Sociales 2»),
27. cent vingt mille (120.000) GP tracking parts sociales 3 (les «GP Tracking Parts Sociales 3»),

28. deux cents quarante mille (240.000) GP tracking parts sociales 4, divisées en (i) cent vingt mille (120.000) GP tracking parts sociales 4A et (i) cent vingt mille (120.000) GP tracking parts sociales 4B (ensemble les «GP Tracking Parts Sociales 4»),

29. cent vingt mille (120.000) GP tracking parts sociales 5 (les «GP Tracking Parts Sociales 5»),

30. deux cents quarante mille (240.000) GP tracking parts sociales 6, divisées en (i) cent vingt mille (120.000) GP tracking parts sociales 6A et (i) cent vingt mille (120.000) GP tracking parts sociales 6B (ensemble les «GP Tracking Parts Sociales 6»),

31. cent vingt mille (120.000) GP tracking parts sociales 7 (les «GP Tracking Parts Sociales 7»),

32. cent vingt mille (120.000) GP tracking parts sociales 8 (les «GP Tracking Parts Sociales 8»), et

33. mille deux cent (1.200) GP tracking parts sociales 9 (les «GP Tracking Parts Sociales 9»).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, supportés par la Société à raison du présent acte, sont approximativement estimés à mille cinq cents.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, C. SCULTEUR, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 juillet 2014. Relation: EAC/2014/10594. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014124511/232.

(140141534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Verf I Watchmen Sub-Holding 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 22, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 189.174.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of July,

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

VEREF I WATCHMEN HOLDING 1 S.À R.L., a private limited liability company governed by Luxembourg law, having its registered office at 22, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, here represented by Me James MURPHY, attorney-at-law, with professional address in Howald (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal,

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing person, represented as stated above, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which shall be formed:

Art. 1. The founding partner and all persons and entities who may become partners in the future (singularly the "Partner" and jointly, the "Partners"), hereby form a private company with limited liability (the "Company") which will be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by these articles of association (the "Articles of Association").

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, warrants, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The Company may also invest in and develop real estate as well as carry out real estate management.

The Company may render to any member of the group and co-investors every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may borrow in any form, in particular it may proceed to the issuance of notes, certificates, bonds and debentures (including convertible instruments) and any kind of convertible or non-convertible debt and/ or equity securities or instruments by way of private placement.

The Company may carry out any other financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The term of the Company shall be for an unlimited period.

Art. 4. The Company's denomination shall be "VEREF I Watchmen Subholding 3 S.à.r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager(s) of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles of Association.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the manager(s) of the Company.

Where the manager(s) of the Company determine(s) that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 6. The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by one hundred twenty five thousand (125,000) redeemable parts with a par value of ten Euro cents (EUR 0.10) each, fully subscribed for and paid up.

The authorised capital of the Company is fixed at one hundred million Euros (EUR 100,000,000.-) represented by one billion (1,000,000,000) redeemable parts with a par value of ten Euro cents (EUR 0.10) each.

All parts may be issued with a premium. The manager(s) may create such capital reserves from time to time as they may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums on the issue and subscription of its parts. The payment of any dividend or other distribution out of a reserve fund to Partners may be decided by the manager(s).

During the period of five (5) years from the date of the publication of the Company's deed of incorporation dated 25 July 2014, the manager(s) is/are hereby authorised to issue additional parts and to grant options to subscribe for such parts up to the amount of the authorised capital (without taking account of the capital already issued), to such persons and on such terms as he/they shall see fit (and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing Partners a preferential right to subscribe for the parts to be issued).

Whenever the manager(s) effect(s) an increase of capital in whole or in part he/they shall be obliged to take steps to amend this Article in order to record the change and the manager(s) is/are authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with legal requirements.

Within the five (5) years period referred to above and within the limit of the authorised capital, the manager(s) is/are further authorised to issue convertible bonds or assimilated instruments or bonds with subscription rights or any debt financial instruments on such other terms and conditions as the manager(s) shall consider from time to time to be in the best interest of the Company and without reserving to existing Partners a preferential right to subscribe for such instruments or the parts underlying such instruments.

The period or extent of such authority may be extended or increased by the Partners in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of these Articles of Association.

Art. 7. Subject to the prior written approval of the Partner(s), the manager(s) may redeem all or some of the parts.

If the manager(s) determine(s) to redeem any parts he/they shall give the holder(s) of the parts such reasonable notice of the redemption as he/they shall determine.

Each holder of such parts shall execute and deliver such documents or instruments or otherwise take such actions as may be required by the Company to give effect to these provisions. Each manager in office at that time is hereby granted a power of attorney by each holder of parts to execute and deliver any such documents or instruments or take any such actions in the name of and on behalf of such holder of parts to the extent that such holder of parts fails to do so.

Once a part is redeemed the holder of the part shall cease to be entitled to any rights in respect of it (except the right to receive a dividend which has been declared prior to such redemption).

The manager(s) shall either redeem the parts out of distributable reserves or re-issue such parts immediately to new Partners. Alternatively, the manager(s) may at his/their discretion decide to cancel any redeemed parts and is/are then

authorized to take the necessary steps to record the modification of the Articles of Association and to publish the modification in accordance with applicable Luxembourg laws.

Art. 8. The Company's parts are freely transferable between existing Partners.

They may only be disposed of inter vivos to new Partners following the passing of a resolution of the Partners in general meeting, approved by a majority amounting to three-quarters of the corporate capital.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one (1) of the Partners will not bring the Company to an end.

Art. 10. No creditors of a Partner may for any reason seize any assets of the Company in respect of that Partner's own indebtedness.

Art. 11. The Company is managed by one (1) or several managers, not necessarily Partners, appointed by the Partner(s). If several managers are appointed, they form a board of managers (the "Board of Managers").

The Partner(s) will have the power to appoint the manager(s) and to dismiss such manager(s) at any time in its/their discretion without giving reasons.

In dealing with third parties, the manager(s) has/have the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform or authorise any acts or operations connected with its objects.

The managers may elect a chairman of their Board of Managers and determine the period for which he is to hold office; but if no such chairman is elected, or if at any meeting the chairman is not present within five (5) minutes after the time appointed for holding the same, the managers present may choose one (1) of their number to be chairman of the meeting. The chairman shall always be required to be physically present in Luxembourg unless otherwise determined by the managers.

A manager may participate in a meeting of the Board of Managers by conference telephone or other communications equipment by means of which all the persons participating in the meeting can communicate with each other at the same time. Participation by a manager in a meeting in this manner is treated as presence in person at that meeting. Unless otherwise determined by the managers, the meeting shall be deemed to be held at the place where the chairman is at the start of the meeting.

A manager may be represented at any meetings of the Board of Managers by a proxy appointed in writing by him. He must appoint as proxy another manager in office of the Company. The vote of the proxy shall for all purposes be deemed to be that of the appointing manager.

In order to be valid, resolutions of the Board of Managers must be passed by the vote of at least a simple majority of managers in office at the time of the resolutions. In the event of an equality of votes, any chairman of the Board of Managers that may be appointed by the Board of Managers, shall not have a casting vote.

Written resolutions signed by all the managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies thereof and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

Subject to any matters that require approval by the Partner(s) in accordance with Article 14, any manager can bind the Company by his sole signature for any transaction involving an amount of twenty five thousand Euros (EUR 25,000.-) or less. The manager(s) may delegate signatory power to any manager or third party to bind the Company in the context of a specific transaction.

Art. 12. The Company shall, to the fullest extent permitted by law, indemnify any person who is, or has been, a manager or officer, against any liability and expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any investigation, claim, action, suit or proceeding in which he becomes involved as a party or otherwise by reason of him being or having been a manager or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified, and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in a court of competent jurisdiction in such investigation, claim, action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, or willful misconduct in the conduct of his office; in the event of settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which a tribunal of competent jurisdiction has approved the settlement or the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

Art. 13. The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by him/them in the name of the Company. He/they is/are simple authorised agent(s) and is/are responsible only for the execution of his/their mandate.

Art. 14. Each Partner may take part in collective decisions irrespective of the number of parts which it owns.

The following matters require prior written approval by the Partner(s):

- any expenditure or investment by the Company or any of its subsidiaries exceeding twenty five thousand Euros (EUR 25,000.-),

- any sale, transfer or disposal of (including for the avoidance of doubt the granting of security over) the whole or any substantial part of the Company's assets or the assets of any subsidiary of the Company,
- formation of any subsidiary by the Company,
- amendments of the articles of association of any subsidiary,
- dissolution of any subsidiary,
- any issue or redemption of any kind of debt and/ or equity securities,
- redemption of parts.

Each Partner has voting rights commensurate with its holding of parts. Each Partner may appoint a proxy to represent it at general meetings of the Company.

Art. 15. The Company's financial year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year on the 31st of December, the books of the Company shall be closed and the manager(s) shall prepare an inventory including an estimate of the value of the Company's assets and liabilities as well as the Company's financial statements.

Art. 17. Each Partner may inspect the above inventory and the financial statements at the Company's registered office.

Art. 18. The amount stated in the annual inventory, after deduction of general expenses, amortisation and other expenses, represents the net profit of the Company.

Five percent (5%) of the net profit is set aside to be put into a statutory reserve, until this reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital. The balance may be used freely by the Partner(s).

Any dividend declared shall be distributed among the holder(s) of parts in proportion to the number of parts it/they hold(s). The holder(s) of parts in respect of which issue premiums have been paid will be entitled to distributions not only in respect of the corporate capital but also in respect of the amount of issue premiums paid by such holder(s) reduced by any distributions of such issue premiums to the holder(s) of such parts or any amounts of such issue premium used for the setting off of any realized or unrealized capital losses.

The manager(s) is/are authorised to proceed, as often as he/they deem(s) appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two (2) following conditions: the manager(s) may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up within thirty (30) days before the date of the decision regarding a distribution of dividends; the interim accounts, which may be un-audited, must show that sufficient distributable profits exist.

Art. 19. At the time of the winding up of the Company, the liquidation of the Company will be carried out by one (1) or more liquidators, who may be Partners, and who are appointed by the general meeting of the Company.

Art. 20. Each of the Partners will refer to the legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.

Special provision

The first financial year shall begin on the date of the incorporation and shall end on 31 December 2014.

Subscription

The articles of incorporation of the Company having thus been established, the above named founding partner declares to subscribe the capital as follows:

VEREF I WATCHMEN HOLDING 1 S.À R.L., pre-named	125,000 parts
TOTAL:	125,000 parts

The parts have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand three hundred Euros.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named partner took the following resolutions:

- 1) The number of manager(s) is fixed at one (1) person.
- 2) The following person is appointed as manager for an unlimited period:
 - Mr Francesco Biscarini, director of companies, born in Perugia, Italy on 23 February 1971, professionally residing at 22, rue Michel Welter, L-2730, Luxembourg.
- 3) The Company shall have its registered office at 22, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Howald (Grand-Duchy of Luxembourg) on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the representative of the appearing person, which is known to the notary by first name, last name, civil status and residence, the said representative signed together with the notary the present deed.

Follows the french version:

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq juillet.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

VEREF I Watchmen Holding 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise au droit luxembourgeois, ayant son siège social à 22, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, pas encore immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, ici représentée par Me James MURPHY, avocat, ayant son adresse professionnelle à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé,

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre l'associé fondateur et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite (au singulier l'"Associé" et conjointement les "Associés"), une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de bons de souscription, de dettes, de billets et d'autres valeurs mobilières de toutes espèces, ainsi que la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut aussi investir dans et développer de l'immobilier et faire de la gestion immobilière.

La Société peut fournir à tout membre du groupe et co-investisseurs toute assistance, que ce soit par voie de prêts, garanties ou autres.

La Société peut emprunter sous toutes les formes, et en particulier elle peut procéder à l'émission de billets, certificats, obligations et dettes (y compris des instruments convertibles) et toute forme de dette convertible ou non-convertible et/ ou titres ou instruments de capital par placement privé.

La Société peut poursuivre toute autre activité de nature financière, industrielle ou commerciale qui est directement ou indirectement en relation avec ses objets.

La Société peut de manière générale prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et poursuivre toute opération utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "VEREF I Watchmen Subholding 3 S.à r.l."

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la municipalité par une résolution du/des gérant(s) de la Société. Le siège social pourra être transféré ultérieurement à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale de la Société adoptée selon la manière requise pour la modification des Statuts.

Des succursales, des filiales ou d'autres bureaux pourront être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs par une résolution du/des gérant(s) de la Société.

Dans l'éventualité où le(s) gérant(s) de la Société détermine(nt) que des développements ou événements extraordinaires politiques ou militaires ont eu lieu ou sont imminents et que ces développements ou événements pourraient entraver les activités normales de la Société à son siège social, ou avec la facilité de communication entre ce bureau et des personnes ailleurs, le siège social pourra temporairement être transféré ailleurs jusqu'à la cessation totale de ces circonstances extraordinaires. De telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société de droit luxembourgeois.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales rachetables, chacune d'une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10), entièrement souscrites et libérées.

Le capital autorisé de la Société est fixé à cent millions d'Euro (EUR 100.000.000,-) représenté par un milliard (1.000.000.000) de parts sociales rachetables d'une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune.

Toutes les parts sociales pourront être émises avec une prime d'émission. Le(s) gérant(s) pourra/ont créer ponctuellement les réserves qu'il(s) jugera/ont appropriées (en plus des réserves légales) et créera/ont une réserve destinée à recevoir les primes d'émission reçues par la Société lors de l'émission et de la souscription de ses parts sociales. Le paiement de tout dividende ou de toute autre distribution résultant d'un fonds de réserve aux Associés pourra être décidé par le(s) gérant(s).

Durant la période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte constitutif de la Société du 25 juillet 2014, le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) par les présentes à émettre des parts sociales additionnelles et à accorder des options pour souscrire des parts sociales additionnelles, aux personnes et aux conditions qu'il(s) jugera/ont adéquates, dans les limites du capital autorisé (sans prendre en compte le capital déjà émis) (et spécifiquement à procéder en la matière sans réserver un droit préférentiel aux Associés existants en vue de la souscription des parts sociales à émettre).

Lorsque le(s) gérant(s) effectue(nt) une augmentation de capital, en entier ou en partie, il(s) sera/ont tenu(s) de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet Article afin d'enregistrer le changement, et le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à prendre ou autoriser les mesures requises en vue de l'exécution et de la publication de telles modifications conformément aux exigences légales.

Dans le délai de cinq (5) ans prévu ci-dessus et le respect des limites relatives au capital autorisé, le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à émettre des obligations convertibles ou instruments assimilés ou obligations avec droits de souscription ou tout autre instrument financier de dette aux telles autres conditions générales que le(s) gérant(s) jugera/ont servir au mieux les intérêts de la Société et sans réserver aux Associés existants un droit préférentiel de souscrire de tels instruments ou les parts sociales sous-jacentes à de tels instruments.

La période ou l'étendue de cette autorisation peut être prorogée ou accrue par les Associés en assemblée générale de temps en temps de la manière requise pour la modification de ces Statuts.

Art. 7. Sous condition d'agrément écrit préalable des Associé(s), le(s) gérant(s) peu(ven)t décider de racheter, intégralement ou partiellement, les parts sociales.

Si le(s) gérant(s) décide(nt) du rachat de parts sociales, il(s) donnera/ont aux détenteurs de ces parts sociales un préavis de rachat qu'il(s) jugera/ont raisonnable.

Chaque détenteur de ces parts sociales signera ou remettra tout document ou instrument ou prendra toute mesure tels que requis par la Société afin de permettre la prise d'effet de ces dispositions. Chaque gérant en fonction à ce moment est par les présentes investi d'une procuration par chacun des détenteurs de parts sociales afin d'exécuter ou de remettre tout document ou instrument ou de prendre toute mesure au nom et pour le compte de ce détenteur de parts sociales dans la mesure où ce dernier néglige de le faire.

Lorsqu'une part sociale est rachetée, le détenteur de cette part sociale perd tous les droits y afférents (à l'exception du droit de percevoir un dividende qui a été déclaré avant ce rachat).

Le(s) gérant(s) procédera/ont au rachat de parts sociales par l'utilisation des réserves distribuables ou par la réémission immédiate de ces parts sociales à de nouveaux Associés. Sinon, le(s) gérant(s) peu(ven)t, à sa/leur discrétion, décider l'annulation des parts sociales rachetées et il lui/leur est dès lors permis de prendre toute action afin d'enregistrer la modification des Statuts de la Société et de publier cette modification conformément à la législation luxembourgeoise en vigueur.

Art. 8. Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre Associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-Associés que moyennant l'agrément donné par les Associés en assemblée générale représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des Associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 10. Aucun créancier d'un Associé ne peut saisir les actifs de la Société en raison des propres dettes de cet Associé.

Art. 11. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants, Associés ou non, nommés par le(s) Associé(s). Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par le(s) Associé(s) et est/sont révocable(s) ad nutum par celui/ceux-ci.

Le(s) gérant(s) a/ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à ses objets.

Les gérants peuvent nommer un président du Conseil de Gérance et déterminer la durée pour laquelle il est nommé; mais si aucun président n'est nommé, ou lorsque le président nommé n'est pas présent dans les cinq (5) minutes qui suivent l'heure fixée pour la réunion, les gérants peuvent choisir parmi eux et nommer un nouveau président pour cette réunion. Le président est toujours requis d'être physiquement présent à Luxembourg sauf décision contraire des gérants.

Un gérant pourra participer à la réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication permettant aux personnes présentes de communiquer entre elles. Un gérant qui assiste à la réunion de la façon décrite ci-dessus sera considéré comme ayant été présent en personne. Sauf décision contraire des gérants, la réunion est considérée avoir été tenue au lieu où le président a initié la réunion.

Un gérant peut se faire représenter lors des réunions du Conseil de Gérance, à condition de remettre une procuration écrite à la personne de son choix. Cette personne doit nécessairement être un autre gérant en fonction de la Société. Le vote du représentant sera traité comme si le gérant représenté avait voté en personne.

Pour être valides, les résolutions du Conseil de Gérance doivent être approuvées par le vote d'au moins une majorité simple des gérants en fonction au moment des résolutions. En cas de partage de voix, tout président du Conseil de Gérance, qui pourra être nommé, n'aura pas de vote prépondérant.

Les résolutions écrites signées par les gérants auront la même validité et efficacité que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être prouvées par lettre, téléfax ou tous moyens similaires de communication.

Sauf les matières pour lesquelles l'agrément du/des Associé(s) est requis en application de l'Article 14, chaque gérant peut engager la Société par sa seule signature pour toute transaction d'une valeur de vingt-cinq mille Euro (EUR 25.000,-) ou moins. Le(s) gérant(s) peu(ven)t déléguer le pouvoir de signature à tout gérant ou à tout tiers pour engager la Société dans le contexte d'une transaction spécifique.

Art. 12. La Société indemniserà, dans le sens le plus large permis par la loi, toute personne qui est ou qui a été un gérant ou fondé de pouvoir de la Société, de toutes responsabilités et dépenses raisonnablement occasionnées ou payées par cette personne en relation avec toutes enquêtes, demandes, actions ou tous procès dans lesquels elle a été impliquée en tant que partie ou auxquels elle est ou aura été partie en sa qualité de gérant ou de fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été à la demande de la Société gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la société est actionnaire ou créancière et par laquelle elle ne serait pas indemnisée ainsi que des montants payés ou occasionnés par elle dans le cadre du règlement de ceux-ci, sauf le cas où dans pareils enquêtes, demandes, actions ou procès, elle sera finalement condamnée pour négligence/faute grave ou faute dolosive dans l'exécution de son mandat; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que pour des matières couvertes par l'arrangement dont un tribunal compétent a approuvé l'arrangement ou si la Société est informée par son avocat-conseil que la personne en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société. Il(s) est/sont un/de simple(s) mandataire(s) et ne est/sont responsable(s) que de l'exécution de son/leur mandat.

Art. 14. Chaque Associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient.

Les matières suivantes requièrent un agrément écrit préalable du/des Associé(s):

- les dépenses ou investissements par la Société ou l'une de ses filiales pour un montant qui excède vingt-cinq mille Euro (EUR 25.000,-);
- toute vente, transfert ou aliénation (y compris pour éviter toute confusion la mise en nantissement) de tout ou d'une partie substantielle des actifs de la Société ou de l'une de ses filiales;
- la constitution d'une filiale par la Société;
- la modification des statuts d'une filiale;
- la dissolution d'une filiale;
- l'émission ou le rachat de tout instrument de dette ou de capital;
- le rachat de parts sociales.

Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque Associé peut se faire valablement représenter aux assemblées générales par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes de la Société sont arrêtés et le(s) gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société ainsi que les comptes sociaux.

Art. 17. Tout Associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et des comptes sociaux.

Art. 18. Le produit constaté dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et autres charges, constitue le bénéfice net de la Société.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pourcent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition du/des Associé(s).

Un dividende déclaré sera distribué à/aux Associé(s) en proportion du nombre des parts sociales qu'il(s) détien(nen)t. Le(s) détenteur(s) de parts sociales émises avec une prime d'émission pourra/ont recevoir des distributions non seulement en rapport avec le capital social, mais également en rapport avec les primes d'émission payées, dont il y a lieu de déduire toute distribution de ces primes d'émission au(x) détenteur(s) de ces parts sociales ou toute partie de ces primes d'émission utilisée pour compenser les moins-values réalisées ou latentes.

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à procéder autant de fois qu'il(s) le juge(nt) opportun et à tout moment de l'année sociale, au paiement des dividendes intérimaires sous le respect seulement des deux (2) conditions suivantes: le(s) gérant(s) ne peu(ven)t prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires que sur la base de comptes intérimaires

préparés dans les trente (30) jours avant la date de ladite décision de déclaration de dividendes; les comptes intermédiaires, qui ne doivent pas être audités, doivent attester qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant.

Art. 19. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un (1) ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, et nommés par l'assemblée générale de la Société.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, chacun des Associés se réfère aux dispositions légales.

Disposition spéciale

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et finit le 31 décembre 2014.

Souscription

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, l'associé fondateur susmentionné déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:1

VEREF I WATCHMEN HOLDING 1 S.À R.L., prénommée	125.000 parts sociales
TOTAL	125.000 parts sociales

Toutes ces parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille trois cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Après la constitution de la Société, l'associé fondateur prénommé a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des gérants est fixé à une (1) personne.

2) Est nommé gérant pour une période indéterminée:

- M. Francesco Biscarini, gérant de sociétés, né à Perugia (Italie) le 23 février 1971, avec résidence professionnelle au 22, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg.

3) Le siège social de la Société est établi au 22, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la personne représentant le comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de la même personne, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne représentant le comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: James Murphy, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 29 juillet 2014. Relation EAC/2014/10531. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé) : M.Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014123290/397.

(140141336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Leya S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 36, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 81.451.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014121616/9.

(140139346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Booyoo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 189.317.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le trente et un juillet

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée de droit français "BOOYOO S.à.r.l.» ayant son siège social au 31, rue des Abondances, Boulogne-Billancourt (F-92100) France et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 517 430 708.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg, 15 Côte d'Eich.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre-Siffrein Guillet, employé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il appert de la liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Tous les associés présents et leurs mandataires déclarent renoncer à toutes formalités concernant la convocation des Assemblées Générales et déclarent avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des Associés ainsi que du texte des nouveaux statuts suivant le transfert du siège social de la Société à Luxembourg, y compris et en particulier du texte exact de l'objet de la Société après ledit transfert du siège social.

III.- L'Assemblée Générale des Associés prend acte de ce que les documents suivants ont été soumis à l'Assemblée Générale:

- la décision des associés contenant le transfert du siège social de la Société à Luxembourg prise en date du 23 juillet 2014

- un extrait kbis de la société en date du 29 juillet 2014 Les dits documents, signés ne varietur, resteront annexés au présent acte.

IV.- Le Président déclare que l'ordre du jour est le suivant:

1) Ratification de la décision prise par l'assemblée générale de la société en date du 23 juillet 2014 en vue de transférer son siège social sans discontinuité au Luxembourg et d'enregistrer auprès du registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg

2) Adoption par la société de la nationalité luxembourgeoise et adoption de la forme sociale d'une société à responsabilité de droit luxembourgeois sous la dénomination de Booyoo Sàrl

3) Adaptation des statuts au droit luxembourgeois

4) Etablissement du siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch

5) Création de catégorie A et B de gérants, nomination du gérant actuel de la société en tant que gérant de catégorie A et nomination de nouveaux gérants en tant que gérant de catégorie B

6) Détermination de la durée du premier exercice sociale de la date du transfert de siège social au 31 décembre 2015 et adoption du bilan de clôture de la Société en France en tant que bilan d'ouverture au Luxembourg

7) Divers

V.- Le Président déclare:

Que la Société décide d'établir son siège social à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée générale des associés a déjà décidé, à l'unanimité, de transférer le siège social de la Société à Luxembourg, la présente assemblée générale étant appelée à voter et se prononcer une seconde fois sur le transfert du siège social de Nanterre (France) à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et à authentifier lesdites résolutions conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise.

Le soin a également été confié à la présente assemblée générale des associés d'effectuer les modifications mentionnées ci-dessus et celles exigées aux fins de mettre les Statuts en conformité avec les exigences luxembourgeoises légales, de même que l'élection du Conseil de gérance.

Sur ce, l'assemblée générale des associés aborde l'ordre du jour et après délibération, les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de confirmer et de ratifier les résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société tenue à Nanterre le 23 juillet 2014, décidant de transférer le siège social de la société de France au Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 23 juillet 2014, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique de la société, celle-ci étant maintenue sans rupture et sans création d'un être moral nouveau.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que la société existera sous la forme d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois.

L'assemblée décide de donner comme dénomination de la société à Luxembourg "BOOYOO S.à.r.l.» et d'adopter comme objet de la société les dispositions concernant une Soparfi (société de participations financières).

Il résulte d'un bilan intérimaire daté du 30 juin 2014 et signé par le gérant que l'actif net de la société correspond au moins au capital de la société d'un montant de EUR 12.500.-

Copie du bilan demeurera annexée aux présentes après avoir été signée par le représentant des associés.

Le capital social de la société est également détenu comme suit:

Monsieur Youssef Faury, né le 16 avril 1968 à Rotterdam (Pays-Bas) demeurant à F-92100 Boulogne-Billancourt, 31, rue des Abondances: 1.000 parts sociales

Mme Valérie Faury, née à Boulogne-Billancourt (France) le 10 décembre 1969, demeurant à F-92100 Boulogne-Billancourt, 31, rue des Abondances: 250 parts sociales

Troisième résolution

L'assemblée décide que la société sera dès aujourd'hui et dorénavant régie par le droit luxembourgeois, à l'exclusion de tout autre.

Par conséquent, l'assemblée décide de procéder à la refonte des statuts, de les adapter à la loi luxembourgeoise et de leur donner la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Booyoo S.à.r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.4 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou

obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut

aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

VI. Dissolution - Liquidation**Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Quatrième résolution

L'assemblée confirme et décide que le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de créer de catégorie A et B de gérants et de fixer le nombre de gérants à quatre.

- Le gérant actuel, Monsieur Youssef FAURY, né le 16 avril 1968 à Rotterdam (Pays-Bas) ayant son adresse privée au 31, rue des Abondances, Boulogne-Billancourt (F 92100) France est nommé gérant de catégorie A pour une durée illimitée;
- Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET, né à Carpentras (France) le 10 août 1977 demeurant professionnellement à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, gérant de catégorie B pour une durée illimitée;
- Madame Kalliopi FOURNARI née à Thessalonique (Grèce) le 14 février 1981 demeurant professionnellement à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, gérant de catégorie B pour une durée illimitée;
- Monsieur Philippe STOCK, né à Gosselies (Belgique) le 10 septembre 1960 demeurant professionnellement à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, gérant de catégorie B pour une durée illimitée.

Sixième résolution

Le premier exercice social au Grand-Duché de Luxembourg débutera à la date d'effet du transfert de siège social pour finir le 31 décembre 2015.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents Euros. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, P-S. GUILLET, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 1^{er} août 2014 Relation: LAC/2014/36545. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2014126948/270.

(140144264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

JP Commercial XII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 161.883.

Auszug aus dem Protokoll des alleinigen Gesellschafters der Gesellschaft vom 20. Juni 2014

Der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hat mit Wirkung zum 01. Juli 2014 die Rücktrittserklärungen von Daniel Schulenburg als Geschäftsführer der Gesellschaft akzeptiert.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 01. August 2014.

JP Commercial XII S.à r.l.

Diane Wolf

Référence de publication: 2014121543/15.

(140139719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Anele Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 189.276.

STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the sixteenth day of the month of July;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

Mr. Néstor Justo MARTÍN, consultant, born in La Habana (Cuba), on May 14, 1941, residing in PO Box 1555, Alireza Tower 14th floor, Medina Road, Jeddah 21441 (Saudi Arabia),

here represented by Mr Jürgen FISCHER chartered accountant, residing professionally in L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}, (the "Proxyholder"), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing person, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company ("société anonyme") which he deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

I. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. There is hereby established a public limited company ("société anonyme") under the name of "ANELE INVESTMENT S.A." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The purpose of the Company is also the acquisition, sale, administration, renting of any real estate property, build or not, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

The Company can generally undertake all industrial, commercial, financial, investment or real estate operations in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad which are connected directly or indirectly in whole or in part to the corporate purpose.

The Company can achieve its objective directly or indirectly in its own name or for the account of a third party, alone or in association, undertaking all operations by nature in favour of the corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors or by the sole director.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the articles.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple resolution of the board of directors of the Company or, in the case of a sole director, by a decision of the sole director.

II. Capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at nine million one hundred thousand Euros (9,100,000.- EUR), represented by ninety-one thousand (91,000) shares with a nominal value of one hundred Euros (100.- EUR) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the Law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp.

However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held on the on the 2nd Friday of the month of May at 10.30 a.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person by writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication as his proxy.

The use of video conferencing equipment, conference call or other means of telecommunication shall be allowed and the shareholders using these technologies shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video, by phone or by other means of telecommunication. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax, telegram, telex, telephone or other means of telecommunication, provided in such latter event such vote shall be confirmed in writing. Any shareholder can also vote by correspondence, by returning a duly completed and executed form (the "form") sent by the board of directors, the sole director or any two directors, as the case may be and containing the following mentions in English and French:

- a) the name and address of the shareholder;
- b) the number of shares he owns;
- c) each resolution upon which a vote is required;
- d) a statement whereby the shareholder acknowledges having been informed of the resolution(s) upon which a vote is required;
- e) a box for each resolution to be considered;
- f) an invitation to tick the box corresponding to the resolutions that the shareholder wants to approve, reject or refrain from voting;
- g) a mention of the place and date of execution of the form;
- h) the signature of the form and a mention of the identity of the authorized signatory as the case may be; and
- i) the following statement: "In case of lack of indication of vote and no box is ticked, the form is void."

The indication of contradictory votes regarding a resolution will be assimilated to a lack of indication of vote. The form can be validly used for successive meetings convened on the same day. Votes by correspondence are taken into account only if the form is received by the Company at least two days before the meeting. A shareholder cannot send to the Company a proxy and the form for the same meeting. However, should those two documents be received by the Company, only the vote expressed in the form will be taken into account.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company.

However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification.

These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail, by facsimile or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, the entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound (i) by the joint signature of any two (2) directors, (ii) by the individual signature of the managing director or (iii) by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be validly bound, in any circumstances and without restrictions, by the individual signature of the sole director.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by Law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Dividends may also be paid out of inappropriate net profit brought forward from prior years. Dividends shall be paid in Euros or by free allotment of shares of the Company or otherwise in specie as the directors may determine, and may be paid at such times as may be determined by the board of directors.

Payment of dividends shall be made to holders of shares at their addresses in the register of shareholders. No interest shall be due against the Company on dividends declared but unclaimed.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory dispositions

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2014.
2. The first ordinary general meeting will be held in the year 2015.
3. Exceptionally, the first chairman and the first delegate of the board of directors may be nominated by a passing of a resolution of the sole shareholder.

Subscription and payment

The Articles of the Company thus having been established, the ninety-one thousand (91,000) shares have been subscribed by the sole shareholder, Mr. Néstor Justo MARTÍN, pre-named and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by a contribution in kind of nine million six hundred fifty-eight thousand five hundred thirty-three (9.658.533) corporate units, representing ninety-eight point thirty-seven percent (98.37%) of the share capital of the private limited liability company governed by the laws of Spain "CABO DE TORREOSCURA, S.L.", established and having its registered office in E-29670 San Pedro Alcántara, Marbella, Málaga, Urbanización Guadalmina Alta, Centro Comercial Guadalmina, Fase IV, Local 3 (Spain), registered with the Companies Registry (Registro Mercantil) de Málaga on May 17, 2011, volume 4883, book, 3791, folio 127, sheet MA-109300 and having Tax Identification Number B93126688, (hereinafter referred to as "the Contribution").

Assessment - Contribution report

The Contribution has been valued and described in a report, dated July 8, 2014, drawn up by "iaab S.à.r.l.", a private limited liability company, with registered office in L-1521 Luxembourg, 129, rue Alphonse Fischer, acting as independent qualified auditor ("réviseur d'entreprises agréé") in the Grand Duchy of Luxembourg, under the signature of Mr. Kurt LALLEMAND, according to article 26-1 of the modified law of August 10, 1915 on commercial companies.

The conclusion of such report is the following:

Conclusion

"Based on the procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution is not at least equal to the number and value of the 91,000 shares with a nominal value of EUR 100.- each to be issued."

Such report, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder of the appearing person and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the existence and the value of such corporate units have been given furthermore to the undersigned notary by the by-laws and by declaration of the managers of the company "CABO DE TORREOSCURA, S.L." attesting the current number of corporate units and their ownership.

The said declaration, signed “ne varietur” by the Proxy-holder of the appearing person and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Effective implementation of the contribution

The aforesaid subscriber, represented as stated here before, declares:

- that all the corporate units are fully paid up;
- that there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to acquire one or several corporate units;
- that such corporate units are legally and conventionally freely transferable;
- that he is, in his quality as contributor, the sole owners of the corporate units brought in;
- that all formalities shall be carried out in Spain in order to formalise the transfer and to render them effective anywhere and towards any third party.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing person, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The registered office is established in L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
2. The number of directors is fixed at three (3) and that of the statutory auditors at one (1).
3. The following persons are appointed as directors:
 - a) Mr. Jürgen FISCHER, chartered accountant, born in Kaufbeuren, (Federal Republic of Germany), on August 14, 1961, professionally residing in L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er};
 - b) Mr. Klaus KRUMNAU, jurist, born in Freiburg (Federal Republic of Germany), on September 14, 1958, professionally residing in L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er};
 - c) Mr. Jean BEISSEL, chartered accountant, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on October 2, 1963, professionally residing in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
4. The private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg “FIBETRUST S.à r.l.”, established and having its registered office in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 165965, is appointed as statutory auditor of the Company.
5. The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2020.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately four thousand four hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing person, acting as said before, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder person has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le seizième jour du mois de juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Néstor Justo MARTIN, conseiller, né à La Habana (Cuba), le 14 mai 1941, demeurant à PO Box 1555, Alireza Tower 14eme étage, Medina Road, Jeddah 21441 (Arabie Saoudite),

ici représenté par Monsieur Jürgen FISCHER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}, (le “Mandataire”), en vertu d’une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle

procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d’être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l’acte de constitution d’une société anonyme qu’il déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

I. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de “ANELE INVESTMENT S.A.” (la “Société”), laquelle sera régie par les présents statuts (les “Statuts”) ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la “Loi”).

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l’administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d’un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d’apport, de souscription, de prise ferme ou d’option d’achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d’échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

L’objet de la Société est également l’achat, la vente, la gestion et la location de tous immeubles, bâtis ou non bâtis, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu’à l’étranger.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d’autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

La Société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l’étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d’administration ou de l’administrateur unique.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l’assemblée des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

La Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu’à l’étranger par une simple décision du conseil d’administration de la Société ou, dans le cas d’un administrateur unique, par une décision de l’administrateur unique.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la Société est fixé à neuf millions cent mille euros (9.100.000,- EUR), représenté par quatre-vingt-onze mille (91.000) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l’assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l’article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s’établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société n’a qu’un seul administrateur, par cet administrateur.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant à cet effet délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 2^{ème} vendredi du mois de mai à 10h30 au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire.

L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo, conférences téléphoniques ou tout autre moyen de télécommunication est autorisée et les actionnaires utilisant ces technologies seront présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo, par téléphone ou par tout autre moyen de télécommunication. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par télécopie, télégramme, télex, téléphone ou tout autre moyen de télécommunication, étant entendu que dans ce dernier cas le vote devra être confirmé par écrit. Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le "formulaire") envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs, suivant le cas et contenant les mentions suivantes en langue anglaise et française:

- a) le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) le nombre d'actions qu'il détient;
- c) chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) une case pour chaque résolution à considérer;
- f) une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) la signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) la déclaration suivante: "À défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul."

L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la Société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la Société, le vote exprimé dans le formulaire primera.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Des dividendes peuvent également être payés sur bénéfices reportés d'exercices antérieurs. Les dividendes seront payés en euros ou par distribution gratuite d'actions de la Société ou autrement en nature selon la libre appréciation des administrateurs, et peuvent être distribués à tout moment à déterminer par le conseil d'administration.

Le paiement de dividendes sera fait aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actions. Aucun intérêt ne sera dû par la Société sur dividendes distribués mais non revendiqués.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
2. La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2015.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par une résolution de l'actionnaire unique.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les quatre-vingt-onze mille (91.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, Monsieur Néstor Justo MARTIN, pré-qualifié et représenté comme dit ci-avant, et entièrement libérées par le souscripteur prêté moyennant un apport en nature de neuf millions six cent cinquante-huit mille cinq cent trente-trois (9.658.533) parts sociales, représentant quatre-vingt-dix-huit virgule trente-sept pour cent (98,37%) de la société à responsabilité limitée régie par les lois d'Espagne "CABO DE TORREOSCURA, S.L.", établie et ayant son siège social à E-29670 San Pedro Alcántara, Marbella, Málaga, Urbanización Guadalmina Alta, Centro Comercial Guadalmina, Fase IV, Local 3 (Spain), inscrite au Registre des Sociétés (Registro Mercantil) de Málaga le 17 mai 2011, volume 4883, livre 3791, folio 127, page MA-109300, ayant comme numéro d'identification fiscale B-93126688, (ci-après désigné l'"Apport").

Evaluation - Rapport de l'apport

L'Apport a été évalué et décrit dans un rapport, daté du 8 juillet 2014, dressé par "iaab S.à.r.l.", une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1521 Luxembourg, 129, rue Alphonse Fischer, agissant comme réviseur d'entreprises agréé indépendant au Grand-Duché de Luxembourg, sous la signature de Monsieur Kurt LALLEMAND, conformément à l'article 26-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

Conclusion

"Based on the procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution is not at least equal to the number and value of the 91,000 shares with a nominal value of EUR 100.- each to be issued."

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par le Mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur desdites parts sociales a été donnée au notaire instrumentant par la copie des statuts et d'une déclaration de la gérance de la société "CABO DE TORREOSCURA, S.L." attestant le nombre actuel de parts sociales et leur appartenance.

Ladite déclaration signée "ne varietur" par le Mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Réalisation effective de l'apport

Le souscripteur prêté, représenté comme dit ci-avant, déclare:

- que toutes les parts sociales de sont entièrement libérées;
- qu'il n'existe ni de droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs parts sociales;
- que lesdites parts sociales légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- qu'ils sont, en leurs qualités d'apporteurs, les seuls propriétaires des parts sociales apportées;
- que toutes formalités seront réalisées en Espagne aux fins de formaliser les transferts et de les rendre effectifs partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

Le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le siège social de la Société est établi à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
- 2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 3) Les personnes suivantes sont appelées comme administrateurs:
 - a) Monsieur Jürgen FISCHER, expert-comptable, né à Kaufbeuren (République Fédérale d'Allemagne), le 14 août 1961, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er};
 - b) Monsieur Klaus KRUMNAU, juriste, né à Freiburg, (République Fédérale d'Allemagne), le 14 septembre 1958, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}; et
 - c) Monsieur Jean BEISSEL, expert-comptable, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 2 octobre 1963, demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

4. La société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "FIBETRUST S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 165965, est nommée aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société.

5. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2020.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à quatre mille quatre cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. FISCHER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 juillet 2014. LAC/2014/34310. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 7 Août 2014.

Référence de publication: 2014126930/601.

(140143702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

CoLux CA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.400,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 150.040.

Suivant décision du gérant, en date du 17 Juillet 2014, le siège social de la société a été transféré du 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg au 121 avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, à compter du 1^{er} août 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014122280/12.

(140140329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

JP Commercial XIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 163.663.

Auszug aus dem Protokoll des alleinigen Gesellschafters der Gesellschaft vom 20. Juni 2014

Der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hat mit Wirkung zum 01. Juli 2014 die Rücktrittserklärungen von Daniel Schulenburg als Geschäftsführer der Gesellschaft akzeptiert.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 02. August 2014.

JP Commercial XIII S.à r.l.

Diane Wolf

Référence de publication: 2014121544/15.

(140139718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.